



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt septembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM
Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 22 Pouvoirs : 7 Absent : 0
Date de la convocation : 13 septembre 2022

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, MOREAU Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kévin, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, GABIGNON Christophe, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, ROYER Freddy, DEBIAIS Viviane, ROBIN Nadia, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.
REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : MUSCAT Yvette représentée par L BARBOTTIN BIOTTEAU Dany représenté par D CHALLOT DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD BEUGIN Valérie représentée par JR MINEREAU VERDUZIER J-Bernard représenté par K VERDUZIER MASSONNEAU Bruno représenté par C PIAULET
ABSENT : /
Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°119

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : ABROGATION DE LA DELIBERATION N°100 du 28 juin 2022

Il est rappelé que par délibération n°100 du 28 juin 2022, le conseil municipal a approuvé les programmes de travaux suivants :

- rénovation des couloirs à l'école Anne Frank,
- rénovation des menuiseries à l'école Joliot Curie,
- plan sécurité routière et voirie.

Cette délibération a été transmise au conseil département afin de solliciter la subvention ACTIV.

Le conseil municipal est informé qu'il convient d'abroger cette délibération. En effet, le conseil départemental sollicite une délibération par marché attribué avec le plan de financement définitif.

Les trois délibérations correspondantes sont soumises à l'approbation du conseil municipal de ce jour.

AR Prefecture

N°119 • Délibération du Conseil Municipal
Ville de Naintré • 86530 Naintré • www.naintre.fr

086-218601748-20220920-119_D2022-DE
Reçu le 29/09/2022
Publié le 29/09/2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide de l'abrogation de la délibération n°100 du 28 juin 2022,
- charge M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le

29 SEP. 2022



AR Prefecture

N°119 • Délibération du Conseil Municipal
Ville de Naintré • 86530 Naintré • www.naintre.fr

086-218601748-20220920-119_D2022-DE
Reçu le 29/09/2022
Publié le 29/09/2022